

Imputation budgétaire :
Budget Annexe de l'Assainissement
Chap. 23-article 2313

RAPPORT N° 99/5-19
au Conseil Municipal

OBJET

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
RUE JULES AUBER (tronçon Sainte-Anne / Monseigneur de Beaumont)**

- Approbation du projet
- Autorisation de signer le marché de travaux

Afin de poursuivre la densification du réseau de collecte des Eaux Usées, il vous est proposé de procéder à l'extension du réseau d'Assainissement sur les tronçons non encore assainis de la rue Jules Auber (compris entre les Rues Sainte-Anne et du Monseigneur de Beaumont) – cf. plan de situation.

Les travaux à réaliser comprennent :

- l'exécution des fouilles et pose de collecteur d'Assainissement (PVC Ø 200 mm) sur 200 ml ;
- la construction de 10 regards de visite ;
- la réalisation de 22 branchements ;
- les raccordements sur réseaux en service ;
- les tests d'étanchéité et contrôle par caméra ;
- la réfection du revêtement de chaussée des tronçons de voie concernés ;
- la réfection des trottoirs affectés par l'exécution des terrassements.

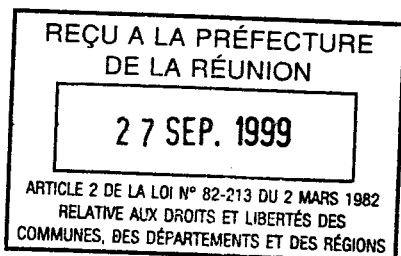
Le coût des travaux est estimé à 1 000 000,00 F HT.

Les crédits sont prévus au Budget Annexe de l'Assainissement.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;
- de prendre acte du lancement d'appel d'offres, conformément aux articles 296 et suivants du CMP
- de m'autoriser :
 - à lancer un appel d'offres ;
 - à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas d'appel d'offres infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 99/5-19
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 septembre 1999

OBJET

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
RUE JULES AUBER (tronçon Sainte-Anne / Monseigneur de Beaumont)**

Approbation du projet
Autorisation de signer le marché de travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 99/5-19 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Ismaël SAFLA, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'extension du réseau d'Assainissement des Eaux Usées sur les tronçons de la rue Jules Auber compris entre les rues Sainte Anne et Monseigneur de Beaumont.

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres

ARTICLE 3

Autorise le Maire à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas d'Appel d'Offres infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Sant-Denis, le

POUR LE MAIRE ABSENT

Le 2^{ème} Adjoint
Mickaël NATIVEL

